



ASSEMBLEE IUFE

Bruno Strasser, Président
bruno.strasser@unige.ch

**Assemblée de l'IUFE
Mercredi 30 septembre 2015 de 17h à 19h
Pavillon Mail, 40 bd du Pont d'Arve
Salle MR160
PV ADOPTE**

Membre invité

M. le Vice-recteur de l'Université, M. Michel Oris

Corps professoral

Bruno Strasser, SCIENCES
Anne Sgard, SES
Jean-Luc Dorier, FEP
Frédéric Yvon, FORDIF

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER)

Anne Monnier, IUFE
Roland Emery, IUFE
René Rickenmann, FPSE
Christophe Laenzlinger, LETTRES

Etudiant-e-s

Jean-Paul Derouette, étudiant, Président du MEES
Nicolas Walter, ADEFEP

Membres invités de manière permanente

Isabelle Mili, directrice, IUFE
Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE
Simon Toulou, responsable des stages, IUFE
Sophie Canellini, conseillère aux études, IUFE
Myriam Vitali Capraro, secrétariat des stages IUFE, PAT
Aline Meyer, Conseillère aux études, FEP
Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.
Claire Ragno-Paquier, représentante SPG
Waël Almoman, représentant des enseignants secondaire II, UCESG

Ordre du jour :

1. Approbation de l'OJ
2. Approbation du projet de PV de la séance du 25 juin 2015
3. Informations du Président
4. Informations de la Direction de l'IUFE

- Changement de Rectorat
 - Budget de l'université
 - Modification réglementaire Foresec permettant l'introduction des mesures transitoires – vote
 - Etat des Groupes de Travail FEP et FORENSEC
 - L'état des reconnaissances FEP, FORENSEC et MESP (CDIP)
 - Calendrier de la Cour des comptes
 - Retour sur la journée du 28 août 2015 de l'éducation suisse - changements et implications pour l'IUFE
5. Demandes des Associations professionnelles sur les points :
- cursus de mise au point et validation des règlements
 - écarts entre les règlements (ex. iufe / forensec)
6. Divers

Bruno Strasser ouvre la séance et accueille Monsieur Michel Oris, Vice-recteur de l'Université, en charge du dossier IUFE. Le Vice-recteur est invité à cette séance afin d'y présenter la position du Rectorat sur certains objets en cours ou à venir au sein de l'institut. Il est vivement remercié pour sa présence et ses interventions.

1. Approbation de l'OJ

OJ approuvé

2. Approbation du projet de PV de la séance du jeudi 16 avril 2015

Le PV est adopté sans modifications.

3. Informations du Président

Le Président n'a aucune information à communiquer

4. Informations de la Direction de l'IUFE

Isabelle Mili communique différentes informations :

- **Le changement de Rectorat.**
 - ➔ Monsieur Yves Flückiger est Recteur de l'Université de Genève depuis le 15 juillet 2015.
 - ➔ Monsieur Michel Oris, Vice-recteur, est en charge du dossier IUFE pour l'Université.
- **Le budget de l'Université** : toutes mesures pouvant générer des coûts supplémentaires seront analysées et les décisions sont prises en tenant compte d'un contexte financier de restrictions budgétaires imposées.
- **Etat des groupes de travail – Dossiers de reconnaissance**

RECONNAISSANCE FORENSEC

Le délai imparti par la CDIP pour le dossier de demande de reconnaissance prend fin au 31 décembre 2015. Toutes les conditions posées par la CDIP doivent donc être remplies, y compris l'exigence des 120 crédits dans la discipline pour pouvoir entrer en formation.

Les modalités de stage : la condition relative au point 2.8 a soulevé de nombreux différends. Dans les faits, le nombre de stages en responsabilité est en forte baisse dans le canton de Genève et la demande de la CDIP est d'augmenter la part des stages en accompagnement. Déjà au printemps 2015, la direction a communiqué que mise en oeuvre de la mesure voulue par la CDIP ne pose pas de problème de principe du point de vue de la formation, ni du point de vue de l'IUFE.

Dès le 7 septembre 2015, sur mandat de la Conseillère d'Etat, un groupe de travail "task force" travaille à la mise en place d'un dispositif de mesures transitoires visant à trouver une solution équitable et juridiquement recevable pour permettre aux étudiants détenteurs d'un CCDIDA, mais n'ayant pu poursuivre en MASE faute de place de stage en responsabilité, de pouvoir achever leur formation.

RECONNAISSANCE FEP

Suite à la motion 2194 présentée au Grand Conseil, visant à réduire le cursus de formation de l'IUFE pour les enseignants du primaire, le Groupe de travail FEP a travaillé sur un scénario possible de 3 ans ou de 4 ans "renforcé". La Conseillère d'Etat soutiendra une formation à 4 ans selon certaines conditions qu'elle a listées.

RECONNAISSANCE MESP

La constitution du dossier de demande de reconnaissance est en cours et doit être déposé d'ici fin 2015.

- **Calendrier de la Cour des comptes**

Un premier rapport oral a été présenté ce jour. L'IUFE dispose de 30 jours pour faire part de ses observations.

Il en ressort que la formation à l'enseignement primaire rencontre moins de difficultés que celle pour le secondaire., où certains points sont soulevés, à savoir :

- La continuité institutionnelle
- Le manque de périodicité
- La gouvernance hybride DIP-IUFE
- La nécessité que l'IUFE puisse prendre le contrôle de la formation d'un bout l'autre
- La gestion financière de l'institut, à savoir le coût exact de l'enseignement à l'institut (fonctionnement INPUT)
- Le manque de rigueur dans le contrôle de saisie des notes de validation de l'expérience (inégales de traitement relevées)
- Le système du tuilage n'est pas approuvé

Le rapport définitif sera présenté d'ici la fin de l'année.

- **Retour sur la journée du 28 août 2015 de l'éducation suisse - changements et implications pour l'IUFE**

Isabelle Mili rapporte la présence et l'intervention des différents représentants aux commandes politiques et administratives de l'éducation. Elle souligne la complexité du paysage de l'enseignement et de l'éducation en Suisse, après les articles constitutionnels de 2006 (art. 61a et 64a Cst) qui instaurent une obligation de coopérer en matière de formation :

- coopérations « horizontale » (intercantonale, sous forme d'une douzaine de concordats) et « verticale » (Confédération-cantons, notamment sous forme de *monitorage* de l'éducation)
- pilotage commun de l'espace des hautes écoles par la Confédération et les cantons,
- intégration renforcée de la Confédération dans l'ensemble du système)

Non abordé en séance mais à titre d'information : une information sur cette journée peut être consultée à l'adresse <http://bildungstag.ch/index.php/fr/>:

Thème de cette journée : *Les associations d'enseignants et les acteurs politiques se parlent*
Etaient présents, *entre autres*, Georges Pasquier, Président SER (syndicat des Enseignants Romands) et Beat W. Zemp, Zentralpräsident LCH (SER et LCH étant les deux faîtières suisses des associations d'enseignantes et d'enseignants).

Au niveau de la Confédération, présence de M.Mauro Dell'Ambrogio, Secrétaire d'Etat SEFRI (Secrétariat d'Etat à la Formation, à la recherche et à l'Innovation) qui a abordé le sujet « Quel doit être le poids du « fédéral » dans l'éducation ? ».

Pour la CDIP, Mr Hans Ambühl, Secrétaire général CDIP, qui lui a abordé l'« Espace éducatif suisse : des soucis communs pour des responsabilités propres ».

- **Modification réglementaire Forensec permettant l'introduction des mesures transitoires – VOTE**

Le Groupe de travail Task force travaille à la mise en place de mesures transitoires, dont l'objectif visé est de permettre :

- A. **aux étudiants (prioritaires), détenteurs d'un CCDIDA obtenu en 2015 et qui l'IUFE a promis une place de stage**, pour leur permettre de suivre la 2^{ème} année de formation (Etudiants ayant passé le concours en mai 2014 pour l'admission aux deux ans de formation). Ceci concerne 15 étudiants en français et 6 en anglais.
- B. **aux étudiants détenteurs d'un CCDIDA d'avant 2015, qui n'ont pas pu disposer d'une place de stage en responsabilité** à mi-temps pour suivre leur 2^{ème} année en MASE et ainsi achever leur formation (pour autant qu'ils soient intéressés), de réintégrer la formation en cours d'année.

Rappel : obligation d'être en possession du CCDIDA (et du Master pour entrer en formation).

Pour ces étudiants **(A ET B)**, une alternative se présente :

- Prise en compte de leur expérience professionnelle découlant d'un ou plusieurs remplacements ou suppléances dans la discipline d'enseignement. → totalisée en nombre

d'heures et attestée. A un certain nombre d'heures, fixé dans un barème, correspond ainsi un certain nombre de crédits.

- Une partie de ce dispositif consiste à effectuer un stage en accompagnement étalé sur l'année
- Une autre partie de ce dispositif consiste à effectuer une partie d'enseignement en responsabilité dans des remplacements (enseignement en pleine responsabilité) (congé maternité, absence maladie longue durée...) qui sont communiqués par les directions d'écoles et les RH du Département (CO et ESII) d'ici juin 2016. Toutefois, priorité pour les étudiants qui sont dans la situation A.
- Si les étudiants acceptent ce dispositif, ils signent un contrat leur exposant clairement leur plan de stage. Chaque étudiant dispose donc d'une formule individualisée (au regard du parcours professionnel, à savoir du nombre de remplacements et/ou suppléance effectués) mais le nombre de crédits au final (correspondant au nombre d'heures) est le même afin de respecter l'égalité de traitement.

Les représentants des Associations professionnelles s'opposent à ce dispositif car :

- Selon eux c'est un casus belli
- Ils n'approuvent pas le stage en accompagnement annuel car ils estiment que le stage en accompagnement existe déjà
- Le stage en accompagnement total ne doit en aucune façon dépasser la moitié du stage en responsabilité
- Cela change trop le sens, à savoir la philosophie initialement prévue de la formation

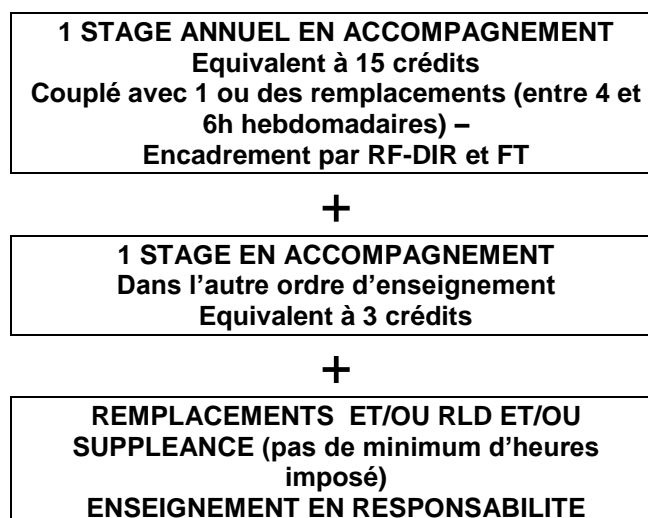
Il est rappelé que ce dispositif est transitoire, à savoir sur 3 ans, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, de façon à permettre à beaucoup d'étudiants de pouvoir achever leur formation alors qu'ils sont à ce jour dans une impasse totale, vu qu'il n'y a pas assez de places de stage en responsabilité. De plus, cela répond pleinement à la demande de la CDIP dans les conditions posées pour prétendre à la reconnaissance du titre MASE, à savoir diminuer le stage en responsabilité et augmenter celui en accompagnement.

Il est également souligné que les étudiants du secondaire se sont fortement mobilisés (lettre des étudiants de français adressée au DIP), désireux de pouvoir achever leur formation. D'où ces mesures transitoires exceptionnelles mises en place comme « solution » pour résorber ces différents quotas d'étudiants « laissés sur le carreau » au terme de leur CCDIDA.

D'autre part, bien que l'IUFE ne dispose ni des ressources financières pour réintégrer un étudiant dans le cursus de formation, ni des ressources humaines, c'est une volonté incontournable de la Cheffe du Département et l'Université soutient l'IUFE dans cette démarche.

Sur la question de la prise en compte de l'expérience d'enseignement 18 crédits maximums pourront être validés.

Le schéma du processus de mesures transitoires pourrait donc être le suivant :



Un article sur les mesures transitoires sera ajouté dans le règlement, avec validité sur trois ans seulement.

Pour la faisabilité de ces mesures transitoires, il est nécessaire que le DIP propose des aménagements permettant une articulation entre les cours donnés à l'IUFE et l'organisation du stage en responsabilité (par exemple, par le biais d'un travail complémentaire en cas de cours qui ne peut être suivi pour des raisons d'horaires de travail).

Le règlement est ensuite abordé, et les différentes modifications apportées article par article. La Conseillère aux études se chargera d'établir le règlement définitif comportant toutes les modifications communiquées.

Le règlement, avec ces modifications, est voté.

9 oui approuvent

1 abstention

Les associations professionnelles comprennent l'urgence de la situation par contre elles auraient aimé avoir le document relatif au règlement avant la présente séance.

Le représentant des étudiants salue et remercie le travail accompli par l'institut et ce, dans l'urgence, pour répondre aux demandes de la Conseillère d'Etat et des étudiants souhaitant achever leur formation.

5. Demandes des Associations professionnelles sur les points :

- cursus de mise au point et validation des règlements
- écarts entre les règlements (ex. iufe / forensec)

La direction de l'IUFE et la conseillère aux études confirment à l'ensemble des personnes présentes qu'une harmonisation et une mise au point des règlements, à savoir le règlement d'organisation de l'IUFE et le règlement Forensec, seront faites en temps raisonnable, mais qu'en cette période de mise en place dans l'urgence d'un processus de mesures transitoires, la période n'est pas adéquate.

Il sera tenu compte des remarques communiquées dans ce sens par François Bertagna, AP/UCESG, dans le document transmis par mail en date du 4 mars 2015 (doc à L. Hofmann).

6. Divers

Une pensée est adressée au Corps Enseignant de l'IUFE au regard des difficultés certaines qu'il rencontre, tant dans les modifications de son cahier des charges, que pour la mobilisation dont il va devoir faire preuve face à la mise en application de ces mesures transitoires.

De la même façon, le personnel Administratif et Technique, fortement sollicité et au front des étudiants, est exposé à des tensions importantes face à ces changements importants mis en place dans l'urgence. De plus, cela implique une surcharge de travail conséquente, qui exige des forces et une organisation considérables.

La séance est levée à 19h00.